

CRÉATION PARTAGÉE

MODE D'EMPLOI



ÉDTI - ART POUR TOUS - CULTURES DE TOUS

écouvrir l'acte artistique en création, s'émerveiller d'un spectacle ou d'un film proposé dans son quartier, se laisser surprendre par l'art « hors les murs », sur l'espace public, libérer sa parole, son expressivité, sa créativité, voilà qui est au cœur de notre politique culturelle sur l'ensemble des quartiers nantais : **une culture accessible et partagée !**

Dans le respect de la diversité culturelle, nous encourageons le développement de projets artistiques et culturels partout dans la ville, dans une démarche partagée avec les acteurs du territoire. Avec l'ensemble des acteurs culturels, équipements municipaux ou métropolitains, scènes conventionnées, nous travaillons pour aller à la rencontre de ceux et celles qui ne viennent pas spontanément vers cette offre artistique et culturelle. La médiation, la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des Nantais est de notre responsabilité collective. Dans cet esprit, la Ville de Nantes soutient et accompagne les projets artistiques participatifs. Au croisement de la création artistique et de la participation des habitants, les Créations partagées sont autant d'aventures, de voyages artistiques où la dimension du partage est réaffirmée. Certains projets privilégient l'intention artistique, d'autres sont davantage co-construits ; mais tous sont le fruit d'échanges, de « dons – contre-dons » entre artistes et habitants. La diversité des projets est une richesse ; la qualité, un enjeu fondamental.

David Martineau, adjoint à la culture,
Maguy Salomon, conseillère municipale Culture et Proximité

LA CRÉATION PARTAGÉE : ARTISTES ET HABITANTS EN CHEMIN VERS UNE ŒUVRE

CRÉATION

La Création partagée :

C'EST QUOI ?



Les Créations partagées sont des créations artistiques ouvertes à la participation de tous les Nantais.

De la conception artistique à la réalisation de l'œuvre finale, les personnes associées participent activement aux différentes étapes du processus créatif aux côtés de professionnels, par le biais d'ateliers.

Spectacle vivant, écriture, créations audiovisuelles ou numériques, installations plastiques ou sonores, les formes sont multiples et naissent de la relation qui se noue entre les artistes et les participants.

Ces projets peuvent être menés :

- à l'échelle d'un territoire, en impliquant les habitants, en proximité, dans une volonté de mixité sociale et intergénérationnelle ; ou
- sur l'ensemble de la ville, en s'adressant à des groupes d'habitants identifiés (ex. les adolescents, les personnes âgées, etc).
(cf. critères p. 9)

La Création partagée : POURQUOI ?



Par une relation privilégiée de confiance et de bienveillance qui se noue entre artistes et participants, les Créations partagées permettent de :

- **désacraliser l'acte de création**, en initiant à une pratique artistique,
- contribuer à l'**épanouissement** et à la valorisation des personnes,
- générer des **rencontres**, sources d'enrichissement collectif.

Les Créations partagées se nourrissent des représentations qu'ont les habitants de leur environnement, que l'expérience collective valorise. Ainsi, elles encouragent :

- la **participation des citoyens** dans le développement et l'amélioration de leur milieu de vie,
- l'**appropriation et la valorisation des espaces publics**, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans des dynamiques de réaménagement urbain.



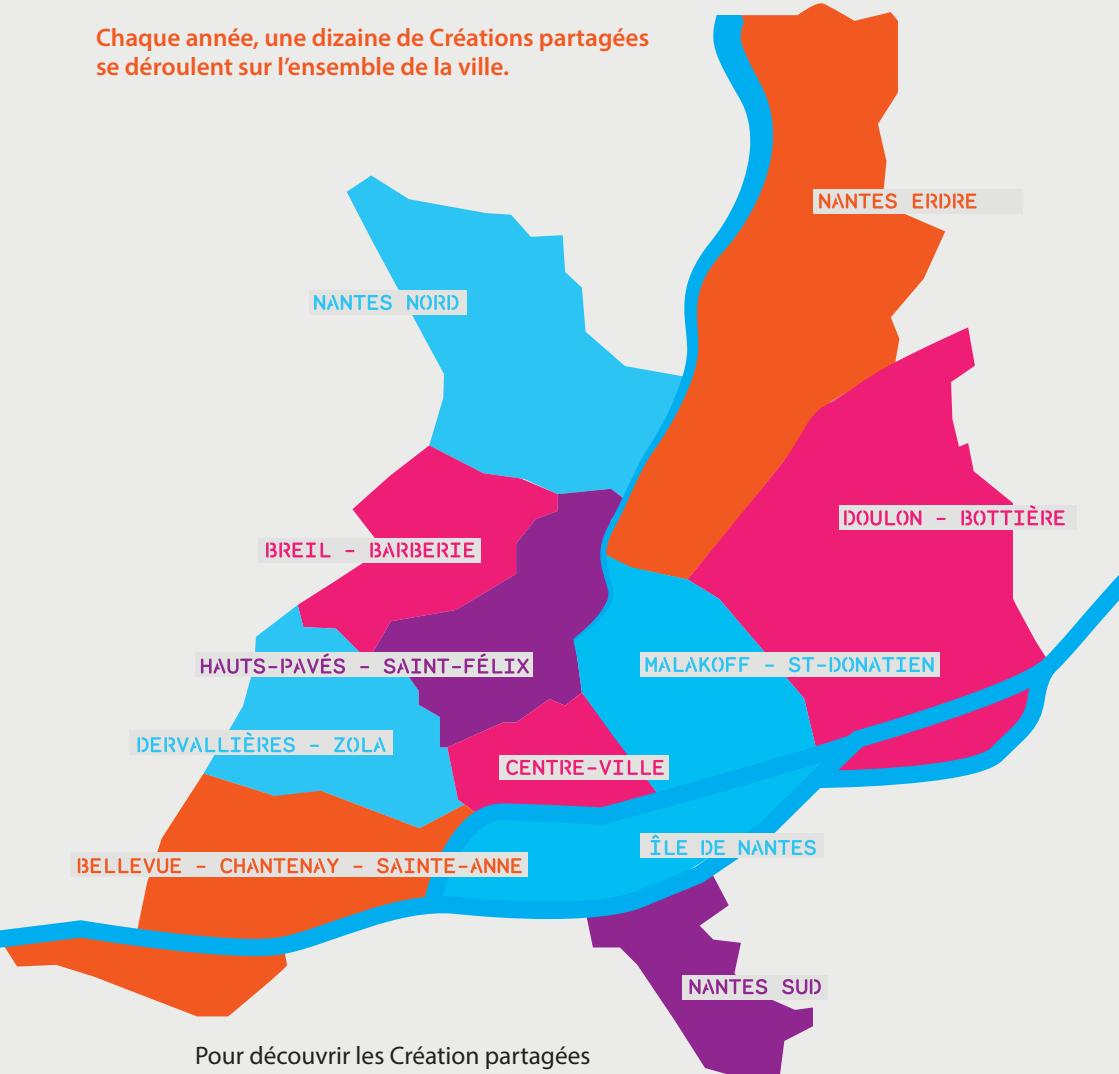
En s'appuyant sur des partenariats avec des acteurs sociaux, socioculturels et éducatifs autour d'enjeux partagés, elles constituent des projets fédérateurs sur un territoire. Ainsi, elles favorisent :

- une meilleure **compréhension des engagements** professionnels de chacun,
- la **mise en réseau** entre les acteurs et l'initiation d'actions communes.

Des Créations artistiques

PARTOUT ET POUR TOUS !

Chaque année, une dizaine de Créations partagées se déroulent sur l'ensemble de la ville.



Pour découvrir les Créations partagées réalisées depuis 2009 :
www.nantes.fr/creations-partagees

À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Tous les **acteurs artistiques et culturels, nantais ou non**, à l'initiative d'un projet associant des **artistes professionnels** et des Nantais à une création artistique partagée peuvent proposer un projet de «Création partagée».

Champs artistiques retenus :

Musique, danse, théâtre, arts de la piste et de la rue, arts plastiques et audiovisuels, arts numériques, écriture et littérature, projets pluridisciplinaires.

Conditions requises pour une demande de subvention :

La structure portant le projet doit :

- Disposer d'un statut d'association ou de SCOP (nantaise ou non)
- Avoir un objet artistique et culturel



À noter :

- L'aide au projet de Crédit partagé est attribuée dans une limite de 3 subventions :
 - au soutien d'un même projet se déroulant jusqu'à 3 ans (sous réserve de bilans favorables partagés annuellement), ou
 - au soutien de 3 projets distincts portés par la même association.
- Le soutien apporté par la Ville ne peut excéder 70% du budget de l'action.

QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION?

1 Qualités de l'équipe artistique et du projet

- L'équipe artistique doit faire preuve d'**expériences professionnelles** artistiques et pédagogiques solides.
- Un projet proposant une démarche et un propos artistique **originaux et attractifs** sera particulièrement apprécié.



2 Immersion dans le territoire

- Le projet doit s'inscrire en cohérence avec les spécificités du territoire et en complémentarité avec les acteurs sociaux et culturels locaux.
- Pour cela, **une phase d'immersion** de quelques mois devra être prévue avant le démarrage des actions. Cette première étape permettra à l'équipe du projet de prendre connaissance du territoire et de ses acteurs, de construire avec eux le cadre du projet, et de présenter l'action à venir d'une manière vivante et artistique.

3 Processus de création

- Le projet doit solliciter la créativité des participants, dans sa conception et sa réalisation, par une **pratique artistique**.
- Il doit idéalement proposer plusieurs degrés de participation possibles.

4 Médiation et sensibilisation

- Le projet doit associer des habitants du quartier à la démarche artistique, dans un souci de mixité générationnelle, culturelle, et sociale. Une attention particulière sera portée pour **impliquer des personnes qui ne fréquentent pas les équipements culturels et socio-culturels**.
- Le projet doit consacrer un temps suffisant à « aller-vers » les habitants en assurant une présence régulière sur le territoire.
- Il doit intégrer des actions de sensibilisation et de médiation adaptées et inventives s'inscrivant sur des espaces publics, intérieurs ou extérieurs.

«POUR FAIRE
ENSEMBLE, TROUVER
CE QUI
RASSEMBLE»

**La Mission Action culturelle
est à votre disposition pour vous conseiller
dans la construction de votre projet.**



5 Visibilité de la démarche et valorisation

- Le projet doit être ponctué de temps événementiels et conviviaux pour **rendre visible la démarche en cours, et sa finalité**, dans le quartier et au-delà.
- Une attention particulière sera portée à la valorisation et la conservation du processus (via un enregistrement sonore ou vidéo, la réalisation d'un carnet ou d'un blog, etc).

«PRIVILÉGIER LE CHEMINEMENT A L'ABOUTISSEMENT»

6 Faisabilité du projet

- Le projet doit s'appuyer sur des partenariats locaux (médiation, logistique, technique).
- Le budget prévisionnel du projet doit faire apparaître des **financements complémentaires à celui de la Ville**, le soutien de la Ville ne pouvant pas excéder 70 % du budget global.
- Le budget de l'action doit intégrer toutes les étapes du projet : le temps d'immersion dans le quartier, la médiation, la création, la diffusion de la création à Nantes, et la communication. Aucun financement supplémentaire ne pourra être demandé à la Ville pour prendre en charge des frais non anticipés.
- Pour un projet sur 2 ou 3 ans, la Ville de Nantes s'appuiera sur le budget prévisionnel pluriannuel et renouvelera son soutien sous réserve d'un bilan satisfaisant de l'année écoulée.

Critères valorisants

Seront également appréciés :

- Le développement de partenariats avec des structures culturelles de diffusion nantaises (découverte de lieux culturels, diffusion de la création),
- La capacité du porteur de projet à proposer des suites de l'action pour les participants et/ou le territoire.



POUR PROPOSER UNE CRÉATION PARTAGÉE

La Ville soutient chaque année une dizaine de Créations partagées dans tous les quartiers.
Les projets proposés sont étudiés collectivement par différents services de la Ville et l'ACCOORD.

Si vous souhaitez proposer un projet l'an prochain, prenez contact avant le 30 septembre avec le service Action culturelle :
02 40 41 65 79/ oceane.martin-pellen@mairie-nantes.fr

Entre octobre et décembre : Les porteurs de projet sont invités à affiner leur projet au contact d'acteurs ressources.

Entre janvier et mars : Les projets sont étudiés par un comité de quartier réunissant différentes directions de la Ville*, l'ACCOORD (centres socioculturels) et potentiellement le service Politique de la Ville de la Préfecture** (lorsque le projet s'inscrit sur un quartier prioritaire).
Les avis des comités sont ensuite soumis à la validation de l'adjoint à la culture et des adjoints de quartier.

Si votre projet est retenu, une subvention d'aide au projet sera proposée au vote du Conseil municipal de juin.

* Direction Générale à la Culture, Département Citoyenneté Vie Sociale et Territoires, Direction de la vie associative et de la jeunesse, Direction de l'inclusion sociale, Direction de l'éducation, etc. Le comité associe toute personne qui, en raison de ses compétences, peut apporter un avis éclairé sur les projets soumis à examen.

D'autres acteurs associatifs ou institutionnels peuvent être associés aux comités territoriaux s'ils sont concernés par la mise en œuvre du projet ou désireux de l'accompagner (ex. bailleurs sociaux, associations du champs social ou culturel, etc.).

**Le dispositif des Créations partagées fait l'objet d'un partenariat avec la DRAC des Pays de la Loire et la Préfecture de Loire-Atlantique. A ce titre, les projets retenus peuvent, selon les arbitrages respectifs, bénéficier de subventions complémentaires de ces institutions. Pour en faire la demande, les dossiers adressés à la Ville doivent parallèlement être envoyés à la DRAC, et lorsque le projet s'inscrit sur un quartier prioritaire de la Ville (QPV), au service Politique de la Ville de la Préfecture.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



Crédits photos :

P.2 : Atelier Photographique de l'Erdre - P.4 : Compagnie Process - P.5 : Grégory Voivenel (petite en haut) / Ville de Nantes (grande en bas) - P.7 : Atelier Photographique de l'Erdre - P.8 : Sarah Moustafi - P.9 : Compagnie Process (en haut à droite) / Jean-Félix Fayolle (en bas à gauche) - P.10 : Hélène Chevré - P.11 : Grégory Voivenel



Pour plus de renseignements sur la Création partagée :
Direction du développement culturel – Mission Action culturelle
02 40 41 65 79
www.nantes.fr